



Assemblée générale

Distr. générale
14 avril 2014
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-septième session
Vienne, 11-20 juin 2014

Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2014-2015 dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015

Rapport du Secrétaire général**

I. Introduction

1. La mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, unifié par son fond et universel par sa forme, exigera des outils efficaces, performants et innovants. Ces outils sont notamment ceux offerts par les sciences et technologies spatiales, qui pourraient agir à la fois comme moteur et comme catalyseur pour les efforts déployés par les pays pour progresser sur la voie des objectifs de développement convenus au niveau international et du développement durable. La promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques des sciences et technologies spatiales, ainsi qu'un recours accru aux données et informations spatiales sont au cœur des efforts mondiaux visant à tirer parti des avantages de l'espace pour le développement dans le cadre du programme pour l'après-2015.

2. Dans sa résolution 68/75, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il y a lieu d'encourager l'utilisation des techniques spatiales au service des objectifs des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies pour traiter les problèmes liés au développement économique, social et culturel et à

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 8 juillet 2014.

** Le présent rapport a été examiné et révisé par la Réunion interorganisations sur les activités spatiales pendant la période précédant sa trente-quatrième session, qui se tiendra à New York en mai 2014.



d'autres domaines connexes, notamment en vue d'appliquer la Déclaration du Millénaire et de contribuer au programme de développement pour l'après-2015.

3. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a souligné qu'il faut accroître les avantages tirés des technologies spatiales et de leurs applications et contribuer à un essor ordonné des activités spatiales qui favorisent une croissance économique soutenue et un développement durable dans tous les pays, notamment en dotant les pays des capacités de se relever des catastrophes, en particulier les pays en développement.

4. Toujours dans cette résolution, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'intensification des efforts entrepris pour renforcer encore la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, et a recommandé l'emploi de l'abréviation "ONU-Espace" pour faire référence à cette Réunion afin d'accroître sa visibilité. ONU-Espace est le principal mécanisme de coordination du système des Nations Unies pour les activités concernant l'espace, sous la direction du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, l'objectif étant d'encourager les synergies et d'éviter le chevauchement des activités liées à l'utilisation des applications des techniques spatiales au sein du système.

5. À sa trente-troisième session, tenue à Genève du 12 au 14 mars 2013, la Réunion interorganisations sur les activités spatiales est convenue que le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace pour la période 2014-2015 devrait traiter du programme de développement au-delà de 2015, en prêtant attention à la question de la résilience et en faisant fond sur les précédents rapports du Secrétaire général (voir A/AC.105/1043, par. 25).

6. À cette même session, la Réunion interorganisations a également recommandé que les rapports futurs du Secrétaire général et les rapports spéciaux sur des sujets spécifiques soient présentés aux organes intergouvernementaux régissant les travaux des organismes des Nations Unies participants, selon qu'il convient (voir A/AC.105/1043, par. 29).

7. Le présent rapport, qui constitue le trente-sixième rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies, est organisé selon quatre grands thèmes: préservation de l'environnement, développement social inclusif, développement économique inclusif et promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Cette approche découle des recommandations du premier rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, créée par le Secrétaire général en 2011 pour appuyer à l'échelle du système la préparation du programme de développement pour l'après-2015, en consultation avec toutes les parties prenantes.

8. Dans ce rapport, intitulé "Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous", qui doit servir de référence première pour les consultations plus larges sur le programme de développement pour l'après-2015, l'Équipe spéciale a recommandé, entre autres, un programme reposant sur des objectifs concrets et des cibles mesurables. Ces atouts caractéristiques du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) devraient être maintenus, mais réorganisés autour de quatre dimensions clefs articulant une approche plus globale: a) le développement social inclusif, b) le développement économique inclusif, c) la durabilité

environnementale, et d) la paix et la sécurité. Une telle approche est compatible avec les principes de la Déclaration du Millénaire qui, en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable, énonce la vision d'un monde où les générations présentes et à venir auront le droit de vivre à l'abri du besoin et de la peur.

9. Le présent rapport a été établi par le Bureau des affaires spatiales en sa qualité de secrétariat de la Réunion interorganisations, et sur la base des renseignements fournis par les organismes des Nations Unies suivants: Agence internationale de l'énergie atomique; Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat; Bureau des affaires spatiales du Secrétariat; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); Commission économique pour l'Afrique (CEA); Département de l'appui aux missions; Département de la sûreté et de la sécurité; Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales; Département des affaires politiques; Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); Organisation maritime internationale (OMI); secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; Organisation mondiale de la Santé (OMS); et Union internationale des télécommunications (UIT);

10. Outre les activités déjà décrites dans les rapports du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace pour la période 2010-2011 (A/AC.105/961) et pour la période 2012-2013 (A/AC.105/1014), il est rendu compte dans le présent rapport des activités prévues pour la période 2014-2015.

II. Utilisation des données spatiales dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015

A. Préservation de l'environnement

11. Les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement menacent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Afin de préserver l'environnement, les organismes des Nations Unies utilisent des données spatiales pour surveiller les processus et tendances à l'échelle mondiale afin de prendre des décisions factuelles dans le cadre de leurs mandats respectifs et de coordonner conjointement leurs activités d'observation de la Terre au moyen de systèmes mondiaux d'observation du climat mondial, des océans et de la Terre. En outre, les données et informations géospatiales sont utilisées pour surveiller la mise en place d'éventuelles mesures d'atténuation, appuyer l'analyse de l'incidence de ces mesures et établir des stratégies fondées sur des données scientifiques pour des activités futures.

12. La télédétection est essentielle pour améliorer la compréhension des paramètres terrestres, océaniques et climatiques à l'échelle mondiale, et constitue, avec les sources *in situ*, la base pour les données d'observation à long terme utilisées par les systèmes mondiaux d'observation, à savoir le Système mondial d'observation du climat, le Système mondial d'observation terrestre et le Système mondial d'observation de l'océan (pour plus d'informations sur ces systèmes d'observation, coparrainés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement,

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Conseil international pour la science, voir A/AC.105/1014, par. 10 à 17).

13. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par l'intermédiaire de son Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, examine régulièrement les questions relatives à l'observation systématique du climat, notamment depuis l'espace. La coopération et les contributions des organismes des Nations Unies et leurs systèmes mondiaux d'observation coparrainés jouent un rôle important en apportant un soutien nécessaire à la Conférence pour lutter contre le changement climatique dans de nombreux domaines de travail.

14. À sa trente-septième session, tenue à Doha en décembre 2012, l'Organe subsidiaire a reçu du Comité sur les satellites d'observation de la Terre un rapport mis à jour sur les progrès réalisés par les agences spatiales fournissant des observations à l'échelle mondiale dans le cadre de leur réponse coordonnée face aux besoins énoncés dans la Convention. Il a été souligné qu'il était important de poursuivre et de soutenir à long terme les observations par satellite et d'examiner les questions relatives à un partage intégral et libre des données pour soutenir les travaux menés au titre de la Convention.

15. À sa trente-neuvième session, tenue à Varsovie en novembre 2013, l'Organe subsidiaire a souligné combien l'observation systématique était importante pour l'ensemble du processus découlant de la Convention, notamment pour faire progresser la modélisation climatique et l'adaptation au changement climatique, et a insisté sur le fait qu'il restait nécessaire d'assurer un financement pour faire face aux besoins essentiels liés aux observations du climat à l'échelle mondiale dans une optique à long terme. Il a constaté qu'il restait des lacunes à combler dans des données d'observation cruciales, spécialement pour les océans, et dans les réseaux de certaines régions du monde, en particulier dans les pays en développement. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à sa dix-neuvième session tenue à Varsovie en novembre 2013, a décidé d'améliorer la pertinence du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, notamment en créant des liens entre recherche et observation systématique. L'Organe subsidiaire examinera à nouveau les questions liées aux observations spatiales à l'appui de la lutte contre le changement climatique à sa quarante et unième session, qui se tiendra à Lima en décembre 2014.

16. Au niveau régional, les efforts visant à faire face au changement climatique et à promouvoir la préservation de l'environnement sont pilotés par les commissions régionales des Nations Unies. Grâce à son nouveau Centre africain des politiques climatiques, la CEA a continué d'encourager la génération et le partage de connaissances sur les perturbations environnementales et les crises alimentaires, qui touchent les citoyens, les entreprises et l'ensemble de la communauté. Elle s'emploie à répondre à la nécessité, pour l'Afrique, d'obtenir de meilleures informations sur le climat, l'eau, l'énergie et les risques de catastrophe, et à renforcer l'utilisation de ces informations dans le processus de prise de décisions, en améliorant les capacités d'analyse, la gestion des connaissances et la diffusion de l'information.

17. En 2014 et au-delà, la CEA continuera d'aider l'Union africaine, les États membres et les communautés économiques régionales à exécuter le programme de surveillance pour l'environnement et la sécurité en Afrique, ainsi qu'à donner une orientation régionale au Cadre mondial pour les services climatologiques, dont l'objectif est d'évaluer les données spatiales fondamentales et thématiques sur le climat à l'échelle mondiale pour la surveillance du climat et les applications en aval.

18. En Asie et dans le Pacifique, la CESAP a pris de nombreuses mesures pour renforcer la résilience par une approche multidimensionnelle. Dans le cadre de son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, qui existe depuis longtemps, la CESAP s'est efforcée de promouvoir les applications des technologies spatiales pour réduire le risque de catastrophes et soutenir le développement inclusif et durable. Par exemple, en réponse aux besoins urgents des États membres en matière de données spatiales aux fins de la gestion des catastrophes, la CESAP a mobilisé des ressources régionales pour aider les pays touchés par des catastrophes dans les domaines de l'alerte rapide, de la planification préalable aux catastrophes, des interventions d'urgence, des opérations de secours et de l'évaluation des dommages, évitant ainsi des pertes humaines et minimisant les pertes économiques.

19. En particulier, lors des cyclones tropicaux, des tremblements de terre, des graves inondations et du typhon Haiyan, qui ont frappé le Bangladesh, la Chine, le Pakistan, les Philippines et d'autres pays de la région, la CESAP a immédiatement rassemblé des images satellite en temps quasi réel grâce au réseau des agences spatiales du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, au déclenchement de chaque catastrophe, à la demande des pays touchés. Depuis 2013, ces efforts ont permis la communication rapide de plus de 150 images satellite en temps quasi réel ou provenant d'archives, ainsi que de cartes des dommages, qui ont été fournies par les membres du Programme et par le Programme pour les applications satellites opérationnelles (UNOSAT) de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), partenaire stratégique de la CESAP.

20. Depuis la fin 2013, dans le cadre de ses efforts pour la mise en œuvre du mécanisme régional de coopération pour la surveillance de la sécheresse et l'alerte rapide, la CESAP a offert des services de consultation technique et une série de sessions de formation thématiques et spécialisées en Mongolie et au Sri Lanka. Elle continuera d'intensifier ses efforts dans d'autres pays pilotes, tels que le Cambodge, la Mongolie, le Myanmar et le Népal, ainsi que dans d'autres pays sujets à la sécheresse, à leur demande. La Chine, l'Inde, le Japon et la République de Corée ont apporté un appui technique et financier aux projets pilotes. Les centres de service régionaux en Chine et en Inde ont apporté une contribution en matière de données spatiales, de connaissances et de renforcement des capacités dans le domaine spatial. Un portail régional d'informations pour la diffusion de données sur la sécheresse sera établi par la CESAP en 2014.

21. La CESAO coordonne la mise en œuvre de l'Initiative régionale pour l'évaluation de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe. Cette Initiative génère des informations et des analyses géospatiales basées sur la réduction d'échelle du climat régional, la modélisation hydrologique et une évaluation intégrée de la vulnérabilité, reposant sur des bases de données géospatiales, des images satellite, des données de

télé-détection et des observations locales. Une analyse géospatiale composite et des données désagrégées (portant sur des axes thématiques tels que l'eau, la biodiversité, les écosystèmes, l'agriculture, l'infrastructure, les établissements humains, la santé et l'emploi) seront disponibles par l'intermédiaire d'un portail de connaissances pour la région arabe d'ici à 2015. L'Initiative est mise en œuvre grâce à un partenariat entre la CESAO, la Ligue des États arabes et d'autres partenaires stratégiques.

22. La CESAO, et en particulier sa Division des technologies de l'information et de la communication (qui sera bientôt renommée Division des technologies pour le développement), a participé au Colloque ONU/Émirats arabes unis sur les technologies spatiales fondamentales: missions de petits satellites pour pays spatiaux en développement, tenu à Dubaï (Émirats arabes unis) du 20 au 23 octobre 2013, et organisé dans le cadre de l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales du Bureau des affaires spatiales. La Commission a dirigé la séance consacrée aux activités de développement des technologies spatiales en Asie occidentale, et a animé le débat sur les perspectives des activités de développement des technologies spatiales et de la coopération régionale et internationale en Asie occidentale.

23. Les intervenants ont examiné les initiatives passées en matière de développement des technologies spatiales en Asie occidentale, en particulier dans les pays de langue arabe, la situation actuelle, les plans et visions pour l'avenir, les chances à saisir et les problèmes qui se posaient, ainsi que le rôle de la coopération régionale. Les participants ont convenu que les pays arabes, qui utilisaient des technologies spatiales et leurs applications depuis plusieurs décennies, devaient néanmoins rattraper le retard et passer du rôle d'utilisateurs ou d'exploitants à celui de concepteurs. Il fallait également renforcer la coopération régionale, étant donné que les capacités des pays de la région se compléteraient mutuellement grâce à leurs avantages concurrentiels et à leur spécialisation respectifs. Cette coopération pouvait également s'appuyer sur la définition d'une feuille de route régionale dans le domaine des activités spatiales. Il a été noté qu'un régime juridique et réglementaire stable, notamment par l'adoption de lois et de politiques relatives à l'espace – d'abord au niveau national puis éventuellement au niveau régional – susciterait la confiance et fournirait les orientations nécessaires pour appuyer les activités spatiales, y compris celles du secteur privé. Il a été proposé que le Colloque sur les sciences spatiales fondamentales se concentre sur le développement des technologies spatiales en Afrique et se tienne dans un pays africain membre de la CESAO, en coopération avec cette dernière.

24. Les activités organisées par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales du Bureau des affaires spatiales s'étendent au-delà d'une perspective régionale. Grâce à des ateliers et des réunions d'experts, le Programme permet de réunir des experts, des décideurs et des praticiens qui peuvent échanger des données d'expérience et des connaissances entre régions dans le but de définir les mesures et activités complémentaires nécessaires pour améliorer l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la gestion des ressources naturelles et de la surveillance de l'environnement. En 2014, le Programme mènera ses activités de renforcement des capacités au Maroc (gestion de l'eau) et en Équateur (surveillance de l'environnement/changement climatique); en 2015, il pourrait se tourner vers l'Inde (gestion des catastrophes).

25. En combinant les approches régionales et mondiales, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information de source spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) continuera d'organiser des conférences, des ateliers et des réunions thématiques d'experts qui seront l'occasion d'échanger les connaissances et les expériences. Ces événements permettront aux États membres d'en apprendre davantage sur les nouvelles méthodes, les bonnes pratiques et les possibilités d'accès aux ressources satellitaires. En 2014, un atelier régional sur l'alerte rapide et la surveillance en cas de sécheresse se tiendra en El Salvador, et des sessions de formation seront organisées en Chine, en Thaïlande et au Viet Nam. Des conférences internationales se tiendront en Allemagne et en Chine dans l'objectif de promouvoir et d'encourager l'utilisation des données d'observation de la Terre à toutes les étapes du cycle de gestion des catastrophes.

B. Développement social inclusif

26. Les organismes des Nations Unies utilisent de plus en plus les informations produites par les technologies spatiales pour un large éventail d'activités liées au développement social, de la santé publique à la sécurité humaine et à la protection sociale, en passant par la gestion des catastrophes et l'aide humanitaire. Ces activités nécessitant la contribution et la participation actives des organismes compétents dans les États membres, des efforts sont déployés pour promouvoir l'utilisation de données et d'informations spatiales par les États Membres, à la fois aux niveaux régional et international.

27. Dans le cadre de son nouveau modèle de développement transformatif dans une Afrique qui renaît, la CEA a réaligné ses activités de géo-information avec les statistiques afin de renforcer les capacités statistiques des États membres pour soutenir la gestion économique et sociale aux fins de la croissance inclusive, de la transformation économique et du développement durable. Les modalités de mise en œuvre comprennent une combinaison de recherches sur les politiques, afin de générer des connaissances; la sensibilisation et la recherche de consensus; et des services consultatifs et des activités de coopération technique pour produire des statistiques fiables et des données originales, en recourant à des techniques novatrices telles que des dispositifs mobiles de transmission de données spatiales. Cette nouvelle orientation stratégique vise à mettre l'Afrique en avant dans les travaux de la Commission, et à veiller à ce que l'Afrique puisse raconter elle-même sa propre histoire.

28. En 2014 et au-delà, la CEA continuera de favoriser le développement d'ensembles de données géospatiales, d'applications et de services exploitant les technologies spatiales adaptés au programme de développement de l'Afrique, et d'améliorer les capacités des pays africains à exploiter efficacement l'information géospatiale aux fins de la prise de décisions reposant sur les technologies spatiales.

29. Dans sa publication phare sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures¹, la CESAP a mis en avant le chevauchement et l'interdépendance des chocs multiples et souligné les

¹ Disponible à l'adresse: www.unescap.org/commission/69/theme-study.

conséquences socioéconomiques négatives des catastrophes. Pour que le développement social demeure inclusif, la CESAP préconise l'adoption d'une approche plus globale et systémique visant à renforcer la résilience face aux chocs multiples. La CESAP a présenté à sa soixante-neuvième session, en mai 2013, une feuille de route régionale sur la façon de relever les défis liés aux catastrophes et promouvoir le développement socioéconomique dans la région Asie-Pacifique.

30. La CESAP accorde une priorité élevée aux programmes de renforcement des capacités. Le secrétariat a organisé une série d'ateliers et de sessions de formation sur les technologies spatiales et les applications des systèmes d'information géographique aux fins de la réduction efficace des risques de catastrophe, auxquels ont participé quelque 400 responsables gouvernementaux et administratifs, planificateurs, administrateurs, chercheurs et chefs de projet de plus de 30 pays en développement de la région. Certaines de ces activités de renforcement des capacités ont été menées par l'intermédiaire des centres de formation du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, à Dehradun (Inde), et avec l'aide de partenaires de formation à l'Université chinoise de Hong Kong (Chine).

31. Dans le cadre de la rationalisation de l'utilisation des données de source spatiale au sein du système des Nations Unies, les programmes du plan d'action Asie-Pacifique sont exécutés au titre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, et en étroite coopération avec le Programme pour les applications satellites opérationnelles (UNOSAT) de l'UNITAR, UN-SPIDER, l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, le projet "Sentinel-Asia" et le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie.

32. Intensifiant les efforts régionaux qui sont essentiels à une approche nuancée des spécificités régionales, UN-SPIDER encourage, à l'échelle mondiale, l'utilisation d'informations de source spatiale aux fins de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence en vue de combler l'écart entre le potentiel de ces données et informations et leur véritable utilisation. Dans ce contexte, UN-SPIDER s'attache à mieux faire connaître les avantages que présentent les technologies spatiales pour la gestion des catastrophes et vise à renforcer les capacités des États membres à utiliser efficacement ces ressources. Par son appui consultatif adapté aux besoins et son portail de connaissances, UN-SPIDER est un point d'entrée unique pour accéder aux données, outils et logiciels nécessaires et les utiliser. Lors de l'exercice biennal 2014-2015, UN-SPIDER continuera d'apporter son soutien aux pays de l'Afrique, de la région Asie-Pacifique et de l'Amérique latine, et d'améliorer encore le contenu de son portail de connaissances dans plusieurs langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. En 2014, des missions techniques consultatives sont prévues au Bhoutan, en El Salvador, au Gabon, au Kenya et en Mongolie, et des demandes d'appui ont été reçues pour 2015.

33. Les technologies spatiales ont également prouvé leur utilité dans un contexte sectoriel, le domaine de la santé étant l'exemple parfait d'un secteur dans lequel l'utilisation des communications par satellite et de la télédétection est à la fois une réalité et un besoin. Cette technologie offre des outils appropriés et abordables, indispensables pour progresser vers la couverture sanitaire universelle, qui est l'une

des six priorités de leadership du douzième programme général de travail de l'OMS pour la période 2014-2019², particulièrement dans les zones reculées et rurales. Les communications par satellite font partie intégrante d'une infrastructure générale de l'information en matière de santé et doivent être utilisées intelligemment et dans le cadre d'un partenariat entre secteur public et secteur privé. L'une des applications clefs de la technologie satellitaire dans le domaine de la santé est la réalisation d'une cartographie sanitaire (environnement, maladies, mouvements de population, établissements de santé, notamment), utilisée par les décideurs pour identifier les populations à risque, estimer la couverture sanitaire, orienter le renforcement du secteur de la santé, mettre en évidence la propagation géographique des maladies, classer les facteurs de risque, évaluer l'allocation des ressources, prévoir et cibler les interventions, appuyer la surveillance et l'analyse des tendances, et appuyer les activités de sensibilisation et de collecte de fonds.

34. Les communications par satellite servent d'infrastructure pour améliorer l'accès aux services de télémédecine et de télésanté et permettent de développer les capacités des professionnels de la santé par l'apprentissage en ligne et l'accès aux connaissances. L'une des principales activités de l'OMS et de ses États membres porte sur les systèmes de surveillance efficace des maladies qui permettent une intervention rapide face aux maladies. Les communications par satellite sont utilisées pour répondre à l'augmentation exponentielle du commerce et des voyages internationaux, et à l'émergence et la réémergence de maladies et d'autres risques pour la santé dans le monde. En 2005, 194 pays sont convenus d'appliquer le Règlement sanitaire international.

35. Les données mondiales de surveillance par satellite ont joué un rôle clef dans l'évaluation de l'exposition urbaine et rurale à la pollution de l'air, l'un des principaux risques pour la santé mondiale. D'après les dernières estimations scientifiques de l'OMS, près de sept millions de personnes seraient décédées prématurément dans le monde en 2012 du fait de l'exposition à la pollution de l'air^{3, 4}. Les politiques de réduction des émissions de particules pourraient avoir des effets sur la santé qui se manifestent rapidement (en quelques années seulement), ce qui générerait des gains économiques bien supérieurs aux coûts engagés pour la réduction de la pollution, et contribuerait à la réduction du changement climatique à court terme.

36. Pour promouvoir l'utilisation des estimations de la morbidité liée à la pollution de l'air, l'OMS a entrepris de mettre en place une plate-forme mondiale sur la qualité de l'air et la santé, s'appuyant sur sa base de données existante sur la pollution de l'air urbain, ainsi que sur les données de télédétection par satellite et les données des modèles de transport atmosphérique des principaux instituts nationaux et établissements scientifiques du monde entier. En combinant les données de télédétection par satellite avec les données de surveillance terrestre et des modèles de transport atmosphérique, on dispose d'informations plus complètes sur les principaux polluants de l'air au niveau mondial, en particulier dans les régions les

² Voir http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_6-fr.pdf.

³ Voir www.who.int/phe/health_topics/outdoorair/fr/.

⁴ Stephen S. Lim *et al.*, "A comparative risk assessment of burden of disease and injury attributable to 67 risk factors and risk factor clusters in 21 regions, 1990-2010: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2010", *The Lancet*, vol. 380, n° 9859 (15 décembre 2012), p. 2224 à 2260.

plus polluées et les régions pauvres en données, et notamment dans de nombreuses parties du monde en développement, y compris les villes et zone rurales, qui ne sont pas couvertes par les stations de surveillance au sol.

37. La première consultation d'experts sur la nouvelle plate-forme mondiale s'est tenue en janvier 2014 au siège de l'OMS, à Genève. Les participants ont conclu que l'amélioration des méthodes d'évaluation de la pollution de l'air, et en particulier des méthodes reposant sur la télédétection par satellite, pourrait favoriser grandement l'amélioration des estimations mondiales de l'exposition de la population à la pollution de l'air et de la morbidité qui en résulte.

38. Des mises à jour régulières des estimations améliorées, incluant des données de télédétection, seront fournies par l'OMS à partir de 2014. Grâce à d'autres améliorations apportées aux méthodes de télédétection, qui permettent la transmission plus précise de données à haute résolution, on peut évaluer de manière plus précise les sources de pollution, de même que les points de concentration de la pollution et les incidences sur la santé des populations particulièrement vulnérables. Cela permet de mieux évaluer, à l'échelle mondiale, régionale et locale, la morbidité résultant de la pollution, d'identifier les principales sources de pollution et d'appuyer les politiques mondiales, régionales et locales en fournissant des informations fiables.

C Développement économique inclusif

39. Les secteurs agricole et industriel sont de toute évidence les moteurs de la croissance économique. Les entités des Nations Unies utilisent pleinement les données et les informations de source spatiale pour promouvoir l'agriculture durable et le développement technologique. Conscients de la complexité des relations au sein des systèmes agricole et industriel, qui sont les moteurs de la croissance économique, les organismes des Nations Unies s'emploient non seulement à promouvoir le recours à l'information géospatiale, mais aussi à améliorer les capacités et les outils permettant une participation active et durable des États Membres à ce processus.

40. En vue de tirer tout le parti possible de l'utilisation et des applications du système mondial de navigation par satellite (GNSS) à l'appui du développement durable, le Bureau des affaires spatiales, conformément à son rôle de secrétariat exécutif du Comité international sur les GNSS, continuera de promouvoir la coopération sur les questions liées à la compatibilité, à l'interopérabilité, aux performances des GNSS, et autres questions de positionnement, de navigation et de mesure du temps à partir de l'espace. La neuvième réunion du Comité international sera organisée par l'Union européenne et accueillie par l'Agence du GNSS européen à Prague, du 10 au 14 novembre 2014. Les États-Unis se sont déclarés disposés à accueillir la dixième réunion du Comité international, en 2015.

41. Les groupes de travail du Comité international se sont concentrés sur les thèmes suivants: compatibilité et interopérabilité; amélioration de la performance des services GNSS; diffusion d'informations et renforcement des capacités; et cadres de référence, synchronisation et applications. Ils ont accompli d'importants progrès en ce qui concerne les plans de travail du Comité et de son Forum des

fournisseurs, eu égard, en particulier, à la détection et à l'atténuation des interférences.

42. En outre, le Comité international a constitué une équipe internationale spéciale pour la surveillance et l'évaluation des services GNSS, qui a pour mission d'identifier les paramètres de service devant être surveillés, et de déterminer l'ampleur de cette surveillance et les méthodes à employer pour la mettre en œuvre. On est également parvenu à un consensus sur le fait que la mise en place de l'interopérabilité du volume associé aux services spatiaux GNSS offrirait un niveau de performance qu'aucun système ne pourrait atteindre individuellement.

43. Le Bureau des affaires spatiales continuera d'encourager la coopération entre le Comité international et les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, qui servent également de centres d'information pour le Comité international, et se concentrera sur le renforcement des capacités, notamment sur la formation aux GNSS.

44. Le Système mondial de détresse et de sécurité en mer de l'OMI, le système d'identification et de suivi des navires à longue distance et le système d'alerte de sûreté des navires comportent des composantes satellite d'une importance primordiale. Les systèmes mondiaux de navigation par satellite fournissent de précieuses informations pour les mouvements sûrs et efficaces de navires, de même que des renseignements sur la position de navires en situation de détresse. Certains services fournis par ces systèmes sont reconnus comme des services de sauvegarde de la vie humaine. Les systèmes de satellites agréés par l'OMI sont les suivants: Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), Programme international de recherche et de sauvetage à l'aide de satellites, système de positionnement universel (GPS) et Système mondial de satellites de navigation (GLONASS). L'OMI procède actuellement à l'examen et à la modernisation du Système mondial de détresse et de sécurité en mer. Cet examen devrait être terminé en mars 2015 et le plan de modernisation, en 2017.

45. Dans le domaine de l'aviation civile, compte tenu de la montée de l'industrie du transport spatial à but commercial (et de l'augmentation de la fréquence des lancements suborbitaux, par lesquels une charge utile ou un véhicule est lancé sur une trajectoire qui pénètre brièvement dans l'espace mais revient sur Terre sans entrer en orbite), les organes de réglementation de l'aviation civile jouent un rôle de premier plan en ce qui concerne les licences et les certifications de sécurité pour les lancements commerciaux. Ainsi, bien que l'OACI ne promulgue pas actuellement de normes internationales ou de pratiques recommandées pour de telles activités spatiales, l'établissement d'un régime réglementaire intégré pour l'aviation et l'espace suscite un intérêt croissant compte tenu de la possibilité de l'émergence, dans un avenir proche, d'un marché de transports suborbitaux Terre-Terre.

46. En conséquence, en 2013, le Conseil de l'OACI a été informé par l'industrie et les organismes de réglementation des développements dans ce secteur. L'OACI participe activement aux efforts du Bureau des affaires spatiales et d'autres entités visant à cerner et à résoudre les questions juridiques et techniques associées à l'intégration du transport aérospatial à but commercial et des opérations d'aviation traditionnelles et de leur régime réglementaire respectif. Ces travaux se poursuivront en 2014 et en 2015 avec la formation d'un groupe d'étude et la tenue d'un colloque sur ce sujet au premier trimestre 2015.

47. La CEA a poursuivi sa coopération avec des partenaires afin de mettre en place le Cadre de référence géodésique africain, un cadre de référence géodésique unifié pour l'Afrique, de sorte que les cartes et d'autres produits liés à la géo-information puissent être représentés sans interruption. Les activités menées pendant la période considérée portaient sur: a) l'identification des centres d'analyse de l'International GNSS Service et la création de conditions propices au traitement des données du Cadre de référence; b) le développement de méthodologies pour déterminer les paramètres de transformation; et c) la finalisation des détails logistiques pour la mise en place de 30 nouvelles stations GNSS de référence en vue d'augmenter la densité et de combler les lacunes du réseau de stations de réception du Cadre de référence.

48. Depuis 2012, la CESAP promeut l'utilisation de systèmes d'informations géoréférencées en ligne pour la gestion des risques de catastrophe, notamment pour les pays ayant des besoins particuliers. De tels portails d'information ont été mis en place pour répondre à un besoin identifié par les autorités et organismes nationaux interrogés dans chaque pays de la CESAP. Ils ont été installés au sein des services nationaux concernés, afin de fournir un espace centralisé, fiable et inclusif pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données relatives aux catastrophes, associées à des images satellitaires et des informations socioéconomiques. Dans le cadre de ces activités, la CESAP a resserré les liens entre les ministères et les organismes travaillant dans des domaines similaires, et coordonné davantage ses actions avec les efforts nationaux en cours, dans le cadre des initiatives des Nations Unies et des initiatives interinstitutionnelles déjà en place.

49. Les portails contribuent à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et à la gestion efficace des catastrophes. Des pays tels que l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, les Fidji, les Îles Cook, le Kirghizistan, Kiribati, les Maldives, la Mongolie, le Népal et la République démocratique populaire lao ont demandé au secrétariat de leur fournir un appui technique en vue d'établir leurs systèmes d'informations géoréférencées pour la gestion des risques de catastrophe, de les adapter à leurs besoins et de les améliorer. En outre, les systèmes prototypes mis à disposition de l'Afghanistan, des Îles Cook, du Kirghizistan, de la Mongolie et du Népal ont été complétés par des données sur les catastrophes et partagés avec d'autres organismes publics spécialisés dans la réduction des risques de catastrophe, les activités de secours et les interventions d'urgence.

50. Dans le cadre de ses activités, le Secteur des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT-R) crée une base réglementaire et technique pour la mise en place et le fonctionnement efficace de systèmes de surveillance du climat par satellite et de diffusion des données. À cet effet, il attribue les ressources nécessaires du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites, réalise des études et élabore des normes internationales ayant valeur de traité (Règlement des radiocommunications) et à titre volontaire (recommandations de l'UIT-R) pour les systèmes et réseaux spatiaux et de télécommunications. La Conférence mondiale des radiocommunications se tiendra à Genève, du 2 au 27 novembre 2015.

D. Promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace: informations de source spatiale et coordination générale des efforts dans le domaine des activités spatiales

51. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, principal organe des Nations Unies chargé de coordonner et de concrétiser la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales a, dans sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, souligné l'importance des informations de source spatiale, et reconnu que les données géospatiales de source spatiale constituaient une ressource qui pouvait être utilisée pour appuyer les politiques de développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial, notamment par la mise en place d'infrastructures de données spatiales spécialement conçues.

52. Le Comité a donc formulé un ensemble de recommandations destinées à renforcer l'utilisation des données géospatiales de source spatiale en vue d'appuyer les politiques de développement durable (voir A/AC.105/993, par. 49). Dans ces recommandations, le Comité a souligné, entre autres, le besoin de mettre en place une infrastructure de données géospatiales durable; de renforcer les capacités nationales autonomes dans le domaine des données géospatiales de source spatiale en ce qui concerne notamment la mise en place de l'infrastructure et des arrangements institutionnels connexes; de s'engager dans la coopération internationale ou de la développer dans le domaine des données géospatiales de source spatiale, de faire connaître davantage les initiatives et les sources de données existantes; et de continuer à appuyer l'action par laquelle les entités des Nations Unies, pour aider l'ensemble des États Membres, s'efforcent d'obtenir des informations géospatiales et de les utiliser dans le cadre des programmes relevant de leur mandat.

53. À sa cinquante-cinquième session, en 2012, le Comité a recommandé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session un point sur l'espace et le développement durable. Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa cinquantième session, en 2013, a recommandé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante et unième session un point sur les techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015. À sa cinquante et unième session, en 2014, le Sous-Comité a noté le rôle efficace des sciences et techniques spatiales, de leurs applications et des informations géospatiales dans des domaines tels que la télésanté, la télé-épidémiologie, le téléenseignement, la gestion des catastrophes, la protection de l'environnement, le développement urbain et rural, et la surveillance de la Terre, ainsi que leur contribution au développement économique, social et culturel.

54. Les décisions du Comité et de ses organes subsidiaires continueront d'être exécutées par le Bureau des affaires spatiales. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, continuera d'organiser, en étroite collaboration avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, une série de

conférences, d'ateliers, de colloques et de stages de formation portant sur un grand nombre de sujets liés au renforcement des capacités dans le domaine des sciences, des techniques et de la formation spatiales, notamment dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies sur les technologies spatiales fondamentales et de l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace, visant à appuyer les capacités intrinsèques pertinentes des petits satellites, dans la perspective de retombées bénéfiques pour le développement durable et la technologie liée à la présence humaine dans l'espace, respectivement. En outre, le programme UN-SPIDER contribuera au renforcement des capacités en matière d'utilisation de données et d'informations de source spatiale dans les situations de catastrophe.

55. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, créé en 2012 en application de la résolution 65/68 de l'Assemblée générale et chargé de mener une étude sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, a tenu trois sessions d'une semaine entre juillet 2012 et juillet 2013. Le Groupe a fait le point sur les nombreuses propositions formulées par les États, de même que sur les changements survenus dans l'environnement politique et technologique depuis la précédente initiative similaire en 1993. Il a adopté, par consensus, un rapport énonçant une série de mesures facultatives propres à renforcer la transparence et la confiance dans le domaine des activités spatiales, ainsi que des conclusions et des recommandations sur leur examen et leur mise en œuvre par les États Membres.

56. Les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales énoncées dans le rapport portent notamment sur l'échange de différents types d'informations concernant les activités et les politiques spatiales des États, l'envoi de notifications aux fins de la réduction des risques et l'organisation de visites d'experts dans les installations spatiales nationales. Le Groupe d'experts gouvernementaux est convenu de tenir compte dans l'étude des engagements pris concernant la non-prolifération. Il a également reconnu le rôle croissant de la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales pour renforcer la confiance entre les États. Afin de faciliter la mise en œuvre des mesures et de promouvoir leur développement, le Groupe a recommandé de coordonner les activités du Bureau des affaires spatiales, du Bureau des affaires de désarmement et d'autres entités des Nations Unies compétentes.

57. Le Secrétaire général a transmis le rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session figurant dans le document publié sous la cote A/68/189. L'Assemblée, dans sa résolution 68/50, a accueilli avec satisfaction la note du Secrétaire général transmettant le rapport. Elle a engagé les entités et les organisations compétentes des Nations Unies à coordonner au besoin les activités relatives aux recommandations qui figurent dans le rapport, a décidé de renvoyer, pour examen, les recommandations qui figurent dans le rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à la Commission du désarmement ou à la Conférence du désarmement, selon le cas et a prié le Secrétaire général de communiquer le rapport à toutes les entités et les organisations compétentes des Nations Unies pour qu'elles puissent contribuer à la mise en œuvre concrète des conclusions et des recommandations qui y figurent.

58. L'étude du Groupe d'experts gouvernementaux fait également mention des nombreux programmes régionaux et internationaux de renforcement des capacités en sciences et technologies spatiales, tels que le Programme des Nations Unies pour

les applications des techniques spatiales et les programmes de renforcement des capacités de l'UNESCO, de l'OMM et de l'UIT.

59. Les services et plates-formes d'informations géospatiales, notamment celles de source spatiale, sont devenus des technologies clefs pour soutenir le développement, la croissance économique, la meilleure prise de décisions et l'élaboration de politiques au niveau national, ainsi que pour contribuer à relever les défis mondiaux, notamment assurer le suivi des objectifs de développement durable. Conscient de l'importance croissante de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en juillet 2011, le Conseil économique et social a créé le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, principal mécanisme intergouvernemental aux fins de la prise de décisions communes et de la définition d'orientations en ce qui concerne la production et l'utilisation de l'information géospatiale dans les cadres des politiques nationales et internationales⁵.

60. Le secrétariat du Comité d'experts est assuré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions. Représenté par les chefs des agences nationales d'information géospatiale des États membres, les organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et d'autres parties prenantes, le Comité examine les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale eu égard à l'utilisation de l'information géospatiale dans le cadre du programme de développement et donne des orientations pour l'élaboration de politiques mondiales dans le domaine de l'information géospatiale. À cet égard, le Comité a pour mission d'encourager une approche géographique en ce qui concerne les objectifs du programme de développement pour l'après-2015, et s'est montré actif dans ce domaine.

61. Le programme de travail du Comité inclut l'élaboration d'une carte mondiale pour le développement durable. À sa deuxième session, tenue en août 2012, le Comité a fait valoir l'importance d'une "information géospatiale fiable" pour les stratégies et plans nationaux de prévention des catastrophes, et pour les politiques, les programmes et les projets de développement durable tels que mentionnés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Reconnaisant la nécessité de fournir la base d'informations à l'appui du programme de développement durable, un groupe de travail a été constitué pour examiner la façon dont l'information géospatiale fiable pourrait contribuer, plus globalement, à mesurer et surveiller les changements et progrès. À sa troisième session, en juillet 2013, le Comité d'experts a également reconnu la nécessité de créer un réseau de données et d'informations mondiales qui soit appuyé par des outils et technologies permettant de créer des cartes et de détecter et surveiller les changements au fil du temps, de façon cohérente et normalisée. Il a souligné que la communauté des acteurs du développement durable devrait être plus engagée.

62. Une manifestation parallèle organisée par le Comité lors de la septième session du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a montré le rôle de l'information géospatiale dans l'évaluation et le suivi des objectifs de développement durable. Par ailleurs, le troisième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, sur le thème de la contribution de l'information géospatiale au programme de développement pour

⁵ <http://ggim.un.org/>.

l'après-2015, se tiendra à Beijing du 22 au 24 octobre 2014. Le Forum s'intéressera tout particulièrement au rôle essentiel de la science de l'information géospatiale, de la technologie et de l'innovation en tant qu'outils capables d'intégrer les trois piliers du développement durable et en tant qu'éléments géographiques importants pour le programme de développement pour l'après-2015.

63. La CESAO a contribué à étendre à la région arabe l'initiative sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Au vu de la coopération régionale fructueuse avec le Département des affaires économiques et sociales, les pays membres sont convenus de mettre en place une structure de gouvernance régionale à l'appui de l'initiative, et de créer un comité régional. La réunion d'inauguration du comité régional a eu lieu à Amman les 5 et 6 février 2014. Compte tenu du besoin urgent de données géoréférencées aux fins de l'élaboration de politiques et du suivi du programme de développement pour l'après-2015, l'initiative mise en œuvre dans la région a, dès le départ, rassemblé les services de cartographie et les agences nationales de statistiques.

64. Dans les pays arabes, la situation socioéconomique varie énormément d'un endroit à l'autre, et l'analyse des données statistiques doit par conséquent porter sur des zones géographiques limitées. Ainsi, en 2014 et au-delà, la CESAO axera ses travaux sur les questions méthodologiques liées à la collecte d'informations géoréférencées, sous forme de statistiques ou autre (informations sur la sécurité routière, l'environnement, l'activité commerciale, le logement, par exemple). La CESAO s'emploie également en priorité à soutenir le développement, l'acquisition et l'application de technologies d'appui à la gestion de l'information géospatiale, condition préalable à l'utilisation efficace de l'information géospatiale. Ce module sera également inclus dans le programme de travail du comité régional pour l'initiative dans la région arabe.

65. En Afrique, compte tenu de la nécessité d'assurer la coordination des activités liées aux technologies spatiales, l'Union africaine a récemment lancé une initiative visant à élaborer une politique spatiale africaine. La CEA fournit des conseils d'experts pour définir les grands principes d'une politique spatiale en Afrique pour que le continent puisse exploiter ses ressources spatiales de façon plus coordonnée et systématique. La CEA a établi un document présentant une vision à long terme sur la façon dont l'Afrique doit tirer parti des partenariats et de la coopération internationale en matière d'espace pour planifier, coordonner et contrôler les différentes activités liées à l'exploration et aux applications spatiales sur le continent.

66. En Asie et dans le Pacifique, la CESAP a regroupé l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles dans la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG) au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable, 2012-2017, en particulier dans le cadre du mécanisme pour les sécheresses. Ce mécanisme, projet phare du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable de la CESAP, est appuyé par les agences spatiales de la région et rassemble des organismes publics, privés et scientifiques dans le domaine des technologies et des applications spatiales, de la gestion des catastrophes et de l'atténuation de la sécheresse agricole. Le mécanisme vise à permettre aux pays en développement exposés aux sécheresses de renforcer leurs capacités et d'utiliser des

outils scientifiques et techniques à des fins de surveillance efficace de la sécheresse agricole et de l'alerte rapide, aux niveaux national et local, par le biais de formations spécialisées et de conseils destinés à la communauté agricole, afin de mieux se préparer et de remédier aux effets négatifs de la sécheresse sur le développement socioéconomique. Le mécanisme favorisera la coopération Sud-Sud et le transfert de connaissances entre les pays de la région.

III. Renforcer la résilience par la rationalisation de l'utilisation des données de source spatiale au sein du système des Nations Unies

67. Les données géospatiales sont un outil essentiel pour la prise de décisions aux fins de la gestion efficace des ressources, de l'environnement et des collectivités, mais il existe des lacunes et des obstacles en ce qui concerne l'accès à ces données, leur interprétation, leur analyse et leur utilisation car, à l'heure actuelle, elles sont principalement fournies par le secteur privé, les pouvoirs publics et les organismes spécialisés. Néanmoins, des efforts sont déployés au sein du système des Nations Unies pour accroître et rationaliser l'utilisation des données géospatiales.

68. La Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, ainsi que les bureaux du SIG des missions de terrain du Département des opérations de maintien de la paix, et le Département des affaires politiques, utilisent régulièrement des données géospatiales de source spatiale et contribuent à la conclusion de contrats avec le secteur privé depuis 2004. Les contrats-cadres actuels de l'Organisation des Nations Unies ont été établis avec le secteur privé afin d'obtenir une vaste gamme d'images satellitaires optiques et radar de moyenne et haute résolution.

69. Au cours de la période contractuelle 2008-2013, le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et leurs missions de terrain ont dépensé au total 12 millions de dollars en contrats-cadres, tandis que d'autres organismes du système des Nations Unies ont dépensé environ 3 millions de dollars. Un processus d'appel d'offres visant à établir une nouvelle génération de contrats-cadres avec le secteur privé a été lancé en 2013, et devrait être finalisé en 2014. Le recours à de tels accords commerciaux à long terme devrait continuer à augmenter.

70. Les missions de terrain du Département des opérations de maintien de la paix ont, en se fondant sur des données géospatiales de source spatiale achetées par l'intermédiaire des contrats-cadres, produit des cartes représentant la végétation, les inondations et la topographie utilisant des images de moyenne résolution. Des cartes urbaines à grande échelle (1:2 500, par exemple) de la zone d'opération ont également été établies à l'aide d'images de haute résolution et de données géospatiales de source spatiale. Dans le cadre du maintien de la paix, une application de plus en plus développée porte sur l'évaluation des ressources des nappes phréatiques et des eaux de surface, aux fins de levés géophysiques efficaces et ciblés.

71. Dans le contexte de partenariats, le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires

politiques exploitent également les données géospatiales de source spatiale fournies par certains États Membres et par le Centre satellitaire de l'Union européenne. Ces partenariats ont permis l'échange rapide d'informations et de données sur des domaines spécifiques d'intérêt commun à l'appui de la gestion des crises dans des pays comme le Mali, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, la Somalie et le Soudan du Sud. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies bénéficie également du partage de données géospatiales de source spatiale dans le contexte de questions liées aux frontières internationales.

72. La Section de cartographie du Département de l'appui aux missions, ainsi que les bureaux du SIG des missions de terrain du Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques exploitent les données géospatiales de source spatiale dans le cadre de partenariats avec l'Union européenne et la Commission européenne, et du Programme Copernicus, programme européen d'observation de la Terre. La Section de cartographie s'est engagée auprès de l'Union européenne à assurer le rôle de coordinateur, et le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Département de l'appui aux missions et ses missions de terrain ont bénéficié de certains produits et services du projet Copernicus à l'appui de la gestion des opérations et de la surveillance de l'environnement et du renseignement géospatial aux fins des interventions en cas de crise. À ce jour, un tel appui a été fourni suite au tremblement de terre en Haïti en 2010; dans le cadre des élections en République démocratique du Congo en 2011, pendant le référendum le Soudan du Sud, lors de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire et pendant la crise en Libye en 2011. En 2013, la Somalie et la Syrie ont également bénéficié de ces services pour surveiller l'évolution de la situation.

73. La CEA a continué de développer nombre de ressources, applications et services d'informations et de connaissances pour améliorer la disponibilité et l'utilisation des informations aux fins du développement aux niveaux national, régional et sous-régional. Les bases de données géospatiales régionales qui sous-tendent l'activité de l'Infrastructure régionale africaine de données géospatiales sont régulièrement mises à jour et alimentées à l'appui des initiatives régionales suivantes: a) production d'une mosaïque continue de données du modèle numérique d'élévation d'une résolution de 30 m, couvrant l'ensemble du continent; b) lancement d'une étude visant à élaborer des lignes directrices en matière de bonnes pratiques pour l'acquisition, la conservation, la maintenance et la diffusion des principaux ensembles de données géospatiales et des lignes directrices à l'appui du partage de connaissances par la constitution d'une communauté de pratique; et c) acquisition, collecte, traitement, validation et renforcement des bases de données géospatiales de l'infrastructure africaine. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015 et au-delà, la CEA poursuivra ses activités de collecte, d'édition et de mise à jour des informations et données, et continuera d'assurer le suivi du processus de validation du projet sur les limites administratives du deuxième niveau en Afrique, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, au niveau stratégique, et le Département de l'appui aux missions, au niveau opérationnel.

74. Le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, réseau de cadres du système des Nations Unies travaillant dans les domaines de la cartographie et de la gestion de l'information géospatiale ayant pour mandat de

traiter des questions suscitant des préoccupations communes, s'est attaché, depuis sa création en 2000, à poser les bases de l'infrastructure de données géospatiales des Nations Unies. L'infrastructure proposée contribuerait grandement à la mission des Nations Unies en encourageant les États Membres, les organisations régionales et les partenaires à développer des consensus et établir des mécanismes de politique et de gouvernance pour garantir une vaste utilisation des pratiques d'échange d'informations et de données géospatiales aux fins de la réalisation des objectifs de développement social et économique, de la protection de l'environnement et de l'action humanitaire.

75. La quatorzième réunion du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, qui sera présidée par le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau des affaires spatiales, se tiendra du 14 au 16 mai à New York. La réunion s'intéressera aux liens entre le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Groupe de travail; examinera le statut de l'infrastructure de données géospatiales des Nations Unies; fera le point sur les travaux des équipes spéciales du Groupe de travail en ce qui concerne la licence de distribution et le partage d'imagerie satellitaire, la participation au consortium géospatial et le développement d'ensembles de données de base; et entamera un dialogue avec le secteur privé.

76. Les données et informations traitées sont mises en commun entre les entités des Nations Unies et diffusées, notamment sur des sites Web tels que ReliefWeb, plate-forme mondiale pour l'information humanitaire en temps quasi réel sur les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles (www.reliefweb.int); le Système mondial d'alerte en cas de catastrophe (www.gdacs.org); UNITAR/UNOSAT (www.unitar.org/unosat); les services d'enregistrement de l'ensemble de données opérationnelles communes et fondamentales du Comité permanent interorganisations (cod.humanitarianresponse.info); et le portail de connaissances de UN-SPIDER (www.un-spider.org). Ce dernier fournit également des bases de données contenant des informations satellitaires, des éléments dérivés et des logiciels en libre accès, ainsi que des compilations de toutes les cartes et ressources concernant certaines catastrophes majeures. UN-SPIDER s'emploie en outre à renforcer son réseau de 16 bureaux régionaux d'appui pour améliorer le partage des pratiques recommandées, ainsi que d'autres références, outils et services.

77. L'UIT, en collaboration avec le Programme pour les applications satellites opérationnelles (UNOSAT) de l'UNITAR et Esri, a coorganisé et accueilli la troisième Conférence sur les systèmes d'information géographique pour les Nations Unies et la communauté internationale, tenue du 7 au 9 avril 2014 au siège de l'UIT à Genève. La conférence avait pour objectif de faire mieux comprendre qu'un cadre de partage d'informations sûr et stable peut contribuer à renforcer l'efficacité des organisations en matière de gestion, d'analyse et de diffusion de toutes formes d'informations géographiquement référencée, en vue de s'attaquer aux problèmes mondiaux liés au climat, aux conflits, au développement, à l'environnement, aux crises et aux catastrophes, aux conditions économiques et sociales, et à la santé. La conférence a donné aux participants l'occasion d'examiner les outils, normes et technologies nécessaires à l'évaluation de l'aide et des risques pour le développement, et à en atténuer les effets.

IV. Perspectives d'avenir: exploiter les technologies spatiales aux fins de la réalisation des objectifs du programme de développement pour l'après-2015

78. Pour garantir la pleine exploitation des avantages potentiels des technologies spatiales dans la mise en œuvre du programme de développement mondial pour l'après-2015, les États Membres et les organismes des Nations Unies pourraient envisager de poursuivre les objectifs suivants aux niveaux national, régional et international:

- a) Faire mieux connaître le rôle de l'utilisation des données et informations de source spatiale pour le développement;
- b) Développer les capacités en termes de découverte, d'accès, de traitement et d'utilisation des données et informations de source spatiale;
- c) Renforcer les cadres institutionnels pour faciliter l'utilisation des données et informations de télédétection;
- d) Appuyer les activités de normalisation et de mise à jour des informations géospatiales, en vue d'éliminer les doublons et les chevauchements et de favoriser leur utilisation homogène à des fins multisectorielles; et
- e) Promouvoir la coopération internationale pour une plus large utilisation des données et informations de source spatiale dans le cadre des processus de planification et de prise de décisions.